

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1419 portant avancement de Mme Hildebrand.

n° 1419

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 décembre 1946

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1946

Date du numéro
31 décembre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'article 4 de l'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 relatif au classement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis : Vu la décision n° 912 du 20 juillet 1946 classant Mme Hildenbrand, affectée à la trésorerie à la 2e catégorie des auxiliaires: Vu la demande de Mme Hildenbrand et l'avis favorable du trésorier-payeur.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Pour compter du 1er décembre 1946, Mme Hildenbrand est nommée dame employée auxiliaire de 1re catégorie à salaire mensuel. Art. 2.— Le chef du bureau des finances et le trésorier-payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.